

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de  
l'enseignement supérieur et de la  
recherche

## ARRETE

**portant nomination des membres de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

**La Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret n° 2010-1152 du 29 septembre 2010 relatif aux secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;
- VU l'arrêté du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014 ;
- VU le procès-verbal de proclamation des résultats des élections aux commissions administratives paritaires du 5 décembre 2014 ;
- VU le procès-verbal de désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur du 11 décembre 2014 ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :

## **REPRESENTANTS TITULAIRES :**

- Mme Geneviève GUIDON, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et de santé et des bibliothèques à la DGRH ;
- Mme Frédérique GERBAL, sous-directrice de la gestion des carrières à la DGRH ;
- M. Marc BUISSART, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche ;
- M. Hubert SCHMIDT, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours ;
- M. Gilles ROBIN, directeur général des services de l'université de Bourgogne ;
- M. Christophe GEHIN, sous-directeur du pilotage et du dialogue de gestion au SAAM ;
- Mme Cécile BOURLIER, sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au SAAM ;
- Mme Marylène OBERLE, directrice des ressources humaines de l'université de Strasbourg ;
- Mme Dominique ROPITAL, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines du rectorat de l'académie d'Orléans-Tours ;
- Mme Michèle DOLL, sous-directrice des ressources humaines et de la formation au Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

## **REPRESENTANTS SUPPLEANTS :**

- Mme Marylène MESTON DE REN, directrice générale des services du Collège de France ;
- M. Philippe DIAZ, directeur des ressources humaines du rectorat de l'académie de Versailles ;
- M. Gérard MARIN, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines de l'académie d'Aix-Marseille ;
- Mme Nathalie DEPARDIEU, secrétaire générale adjointe au CNDP ;
- Mme Nadia ACHACHE, chef de la division des affaires juridiques au rectorat de l'académie de Paris ;
- M. Jean-Marc MARTY, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières à la DGRH ;
- Mme Elisa BASSO, chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations au SAAM ;
- Mme Catherine DUBOSCQ, chef du bureau des études de gestion prévisionnelle à la DGRH ;
- M. Lionel HOSATTE, chef du bureau des personnels ATSS à la DGRH ;
- M. Arnaud LEDUC, adjoint au chef du bureau des personnels ATSS à la DGRH.

## Article 2

Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, représentent le personnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

GRADES	REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
CLASSE EXCEPTIONNELLE	M. Serge LAGAUZERE  Mme Béatrice DUPONT  M. Philippe LALOUETTE	M. Alain ROSSI  Mme Evelyne LUNATI  Mme Conception SERRANO
CLASSE SUPERIEURE	Mme Virginie BRUN  M. William DIAS RAMALHO  Mme Michelle DAMESTOY	Mme Laurence FAURE  Mme Emmanuelle LHERMITE  Mme Carole WURTZ
CLASSE NORMALE	Mme Monique GRACIEN-THAMAR  M. Jérôme BENETEAU DE LA PRAIRIE  Mme Anny-Pierre CHERAMY  Mme Karima NAMOUNE	M. Frédéric CHAMBON  M. Mikaël GOVIN  M. Sébastien POUPET  M. Marc LE LAN

## Article 3

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **19 DEC. 2014**

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines

Philippe SANTANA

